



Point DSO après le Comité Technique du 4 mars

Cette réunion du CTSS DSO se déroule dans le contexte d'un mouvement de grève très suivi au sein des MIR, à 95 %. Selon la CFDT-Météo, les pourcentages présentés par la direction ne sont pas exacts : il y a bien 73 agents grévistes mais pas 111 agents censés travailler, et donc pas 38 personnes qui ont travaillé en MIR. En dehors des MIR, on compte très peu de grévistes.

L'essentiel des débats a porté sur la présentation du poste de référent pôle d'observation :

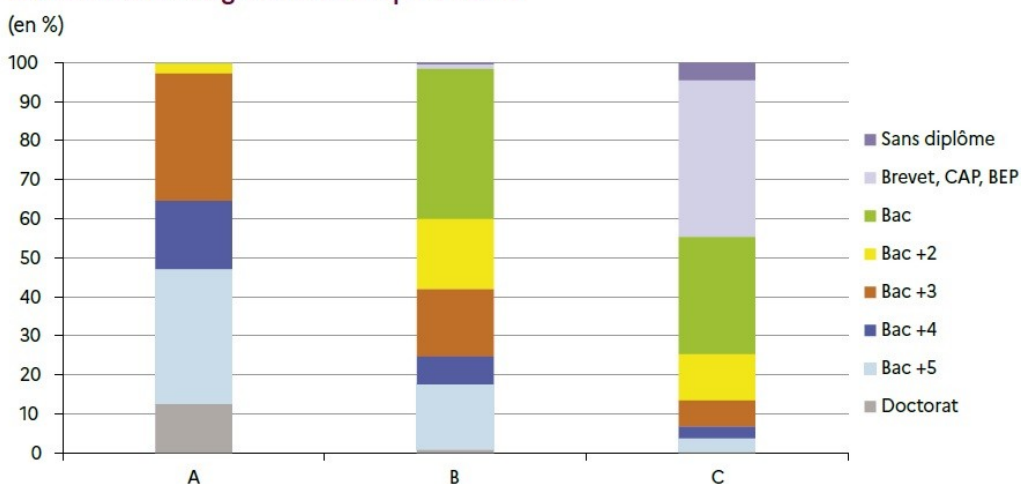
D'emblée, et sur la base de la grève des agents en MIR, les autres syndicats revendiquent que le corps des TSM devienne un corps de catégorie A. Si la CFDT-Météo n'est pas opposée à cette idée, elle ne s'inscrit pas dans cette revendication. cf. [notre CR du GT TSI du 16 octobre](#).

Rappelons les raisons qui nous poussent à la prudence :

- * **uniquement des catégories A à Météo-France, ce serait y supprimer l'ascenseur social.** Nombreux sont les agents qui sont passés de B à A dans notre Etablissement, on éliminerait à l'avenir cette opportunité : on bloquerait l'ascenseur en haut.

- * **l'accès à Météo-France serait alors réservé à des personnels recrutés en catégorie A,** et dans la Fonction Publique d'État (la nôtre, 38 000 recrutés par an), ces [recrutements \(lien vers les recrutements dans la FPE\)](#) sont fixés a minima à BAC+2 / +3. Sans catégorie B, on interdirait très probablement et surtout statutairement l'accès à Météo-France au niveau BAC. Pour nous, Météo-France ne doit pas être fermé aux plus jeunes, à l'avenir.

Figure V 2.2-11 : Niveau de diplôme au moment de l'inscription des recrutés externes dans la FPE selon la catégorie hiérarchique en 2018



Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), DGAFF - SDess.

- * **une fonction publique réservée à une petite élite de catégorie A,** n'est pas notre modèle.
- * **le corps des ITM** devrait aussi être revalorisé en parallèle, ce serait très complexe
- * **est-ce une chimère que cette revendication générale ?** à l'instar des 7 % de relèvement du point d'indice parfois revendiqué ? Côté CFDT, nous souhaitons en premier lieu étudier le rapport du CGEDD, ses conclusions, ses solutions pour le corps des TSM. Pousser plus loin la transformation de Météo-France (plus de A, plus de « rationalisation » ?) permet peut-être de trouver des pistes. En revanche, utiliser la colère des agents en MIR pour l'idée générale de reclassement de tous les TSM en catégorie A, nous ne le ferons pas.

Comment revaloriser les fonctions en MIR ?

La CFDT distingue donc ce sujet de la revendication de passage de tout le corps des TSM en A.

Un syndicat a proposé en séance que, dans la future liste d'aptitude pour passer ITM, la direction ne choisisse que des agents des MIR. Ce genre de choix 100 % subjectif ne nous paraît ni juste, ni honnête, tant sur le principe que vis à vis des autres agents TSM.

Le besoin de reconnaissance exprimé (lettre à la p-dg, etc.) par les TSI techniciens en maintenance est d'autant plus légitime qu'ils se distinguent par un recrutement prépondérant et officiel à Bac+2 (DUT, BTS). Le sentiment de déclassement est logique au vu :

- d'une part, des requalifications des postes à Météo-France (501 postes concernés) avec très peu de postes visés dans le domaine de l'Observation
- d'autre part, la référence des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'Aviation Civile (TSEAC) de catégorie B ayant de bien meilleurs salaires à la DGAC, direction du ministère proche via le lien entre aéronautique et météorologie ou par les personnels communs.

Par ailleurs, certaines directions ont maladroitement pris l'initiative de « pré-désigner » des agents comme futurs référents... que peut ressentir le reste de l'équipe ?

La requalification de tous les postes MIR en postes ITM n'apporterait dans l'immédiat rien de concret pour la « carrière ». Une distinction existe entre postes transformés et agents promus dans le corps supérieur. Occuper un poste ITM ne suffit pas pour devenir ITM - idem, un ITM occupant un poste IPEF ne devient pas IPEF -. En revanche, cela ouvrirait droit à la prime de recouvrement dont la CFDT a obtenue la revalorisation en CTEP de 2018.

La requalification des postes en MIR permettrait de « valoriser les compétences rares. » (cf. [notre CR du GT TSI du 16/10](#)). Cela rapprocherait Météo-France de l'existant à l'Aviation Civile.

En juillet 2019 devant le p-dg JM Lacave, la CFDT-Météo a obtenu une première reconnaissance de 1000 € pour les agents en MIR. C'est certes insuffisant, mais c'est un premier pas.

Parvenir à rendre plus attractif les postes en MIR est essentiel afin d'éviter la fuite des compétences vers des meilleurs salaires, ailleurs. La CFDT a pu constater que les TSI sont majoritaires parmi les candidats à certains concours DGAC, en l'absence de perspectives intéressantes à Météo-France.

La CFDT souhaite étudier les propositions du ministère (le rapport du CGEDD est à portée de main) pour mieux négocier les possibilités de revalorisation avec la direction.

Sur le poste de référents :

Les TSM chargés de maintenance sont très majoritairement opposés à la création d'un poste de référent par MIR qui va immanquablement nuire à la cohésion d'équipe. Ces postes de référent fléchés ITM par la direction ne représentent pas le modèle souhaité par les personnels.

Cette opportunité peut toutefois intéresser des agents : refuser toute revalorisation nous paraît trop radical. La direction a décidé début 2020 de transformer 31 postes de TSM en ITM dans les équipes pensant ainsi répondre au souhait de reconnaissance exprimée. La CFDT-Météo n'émet pas d'avis négatif sur cette volonté de revalorisation.

En revanche, la CFDT-Météo confirme que le modèle proposé met « le bazar » au sein d'équipes très unies, perplexes devant l'avenir qui leur a été esquissé. Dans la plupart des équipes MIR, aucun agent ne souhaite voir ce nouveau poste établi avec un modèle de : 1 ITM + d'autres agents relégués au rang d'exécutants. Il faut quelque chose de mieux accepté.

La construction de nouvelles possibilités de carrière au sein des MIR ou plus généralement pour les TSI doit se faire en meilleure concertation. Le travail entre direction et représentants des personnels doit reprendre pour aboutir à une meilleure copie.

Deux votes étaient par ailleurs demandés lors de cette réunion du Comité technique DSO :

Évolution de l'organisation territoriale en 6 zones d'observation (avis CFDT = abstention)

Mise en place d'un document national sur les astreintes de maintenance (avis CFDT = abstention)